

L'alimentation en Etablissement d'accueil de jeunes enfants

Formation organisée par l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes

Paris, le 26 mars 2021
au Siège AFDN, 35 allée Vivaldi 75012 PARIS

Ouvert aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

Attention, l'AFDN se réserve la possibilité de faire cette formation en visioconférence si les contraintes sanitaires ne permettent pas de faire la formation en présentiel.

Intervenants

Elisabeth FAVRE et Laurence BODIN
Diététiciennes Nutritionnistes

Objectifs de la formation

- Approfondir les besoins nutritionnels du jeune enfant
- Établir des menus équilibrés et organiser la prise en charge des alimentations thérapeutiques.

Programme

Horaires : 9h30/12h30 – 13h30/17h30

MATIN : L'alimentation du jeune enfant

- Les besoins nutritionnels de l'enfant jusqu'à 3 ans
- Le développement de l'oralité, l'acquisition des goûts et des habitudes alimentaires, la néophobie
- Les pratiques de diversification alimentaire.
- L'évolution des textures : à quel âge, avec quels aliments, comment
- Les habitudes de consommation observées et les erreurs à éviter (Jus végétaux en substitution du « lait infantile », absence de MG ajoutées aux préparations, excès d'apports en protéines, excès de sel et/ou de sucres, ...)

APRES-MIDI : L'Alimentation en crèche

- Les grands principes de l'offre alimentaire par tranche d'âge, la structure des repas, les recommandations dans le choix des aliments,
- Les Principes de l'équilibre alimentaire en crèche : le cadre réglementaire et les recommandations actualisées en matière d'offre alimentaire.
- La loi Egalim
- La préparation et la distribution des repas

- L'accueil des enfants ayant besoin d'une alimentation thérapeutique – La mise en place d'un PAI
- Exercices de mise en application des recommandations nutritionnelles actualisées.

L'alimentation en Etablissement d'accueil de jeunes enfants

Formation organisée par l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes



Lieu : Siège de l'AFDN
35 Allée Vivaldi - 75012 PARIS

Date et Horaires : le 26 mars 2021
9h30/12h30 – 13h30/17h30

Attention, l'AFDN se réserve la possibilité de faire cette formation en visioconférence si les contraintes sanitaires ne permettent pas de faire la formation en présentiel.

Public ciblé : Ouvert à tout Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN.

Intervenants :

Elisabeth FAVRE et Laurence BODIN
Diététiciennes Nutritionnistes

Tarif :

- Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2020/2021 : **305 euros ttc**
- Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : **420 euros ttc**

Pour les participants non adhérents merci de joindre la copie du diplôme BTS ou DUT Diététique

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront closes lorsque la capacité maximale sera atteinte.

L'AFDN est organisme de formation déclaré sous le n° 11 7537118 75.

[Retrouvez sur le site toutes les modalités d'une inscription à une formation AFDN.](#)

Toute confirmation d'inscription est envoyée par mail au plus tard 15 jours avant la formation

Toute annulation doit être communiquée par écrit 7 jours avant la formation par mail afdn@afdn.org

PAIEMENT EN LIGNE → Inscrivez-vous via la plateforme HELLOASSO en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/afdn/evenements/l-alimentation-en-etablissement-d-accueil-de-jeunes-enfants-mars-2021>

 **helloasso** HelloAsso est une plateforme de paiement 100% sécurisée

Mais si vous choisissez de payer **par chèque** ou si c'est votre **établissement qui prend en charge vos frais**, merci de compléter le bulletin ci-dessous et de nous le retourner :

Inscription à la journée de formation « L'alimentation en Etablissement d'accueil de jeunes enfants » le 26 mars 2021 à Paris pour :

M., Mme, Mlle _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

_____ Tél. _____

E-mail _____

Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2020/2021 : 305 euros TTC

Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : 420 euros TTC

Joindre obligatoirement :

- soit le règlement par chèque à l'ordre de l'AFDN

- soit une attestation de prise en charge des frais de formation sur papier à entête de l'établissement payeur